

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 0112 en 1ère section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
DEG	Centre Jean Bodin

Président du comité de sélection : Christophe BLANCHARD Vice-Présidente du comité de sélection : Sabine DESVAUX

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	BLANCHARD	Christophe	PR	01	Droit civil	DEG	СЈВ
2	DESVAUX	Sabine	PR	01	Droit civil	DEG	СЈВ
3	SINDRES	David	PR	01	Droit international privé	DEG	СЈВ
4	ZOLOMIAN	Matthieu	MCF	01	Droit des affaires	DEG	СЈВ
5	RINGLER	Solène	MCF	01	Droit des affaires, droit civil des affaires	DEG	СЈВ
6	GICQUIAUD	Emilie	MCF	01	Droit des affaires	DEG	СЈВ

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	JULIENNE	Maxime	PR	01	Droit civil des affaires	Université PARIS- SACLAY	IDEP
2	GUEGAN	Elsa	PR	01	Droit des affaires	Université de POITIERS	Institut Jean Carbonnier
3	MATHEY	Nicolas	PR	01	Droit des affaires	Université PARIS-CITE	CEDAG
4	BUCHBERGER	Matthieu	MCF	01	Droit des affaires	Université Panthéon- Assas PARIS 2	IRDA
5	POLLAUD- DULIAN	Camille	MCF	01	Droit de la propriété intellectuelle	Université PARIS-CITE	CEDAG
6	BEZERT	Adrien	MCF	01	Droit des affaires	Iaelyon - Université LYON 3	ER Louis Josserand

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président - Emploi MCF n° 1462 en 6ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
ESTHUA	GRANEM

NOM du Président du comité de sélection : Jean-René MORICE NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Sandra CAMUS

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	MORICE	Jean- René	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
2	CAMUS	Sandra	PR	06	Sciences de Gestion	ESTHUA	GRANEM
3	JAURAND	Emmanuel	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
4	GREFE	Gwenaëlle	MCF	06	Sciences de Gestion	ESTHUA	GRANEM

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	NOTAIS	Amélie	MCF	06	Sciences de Gestion	LE MANS Université	ARGUMans
2	FROCHOT	Isabelle	MCF	06	Sciences de Gestion	Université de Bourgogne DIJON	CREGO
3	SEVI	Benoît	PR	05	Sciences Economiques	NANTES Université	LEMNA
4	OLA	Abdel- Malik	MCF	06	Sciences de Gestion	Université de TOURS (IAE)	VALLOREM

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n° 1279 en 9ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
LLSH	CIRPaLL

NOM de la Présidente du comité de sélection : Carole AUROY NOM du Vice-Président du comité de sélection : Éric PIERRE

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	AUROY	Carole	PR	9e	Littérature française	LLSH	CIRPaLL
2	MATHIEU	Élisabeth	PR	9e	Littérature française	LLSH	CIRPaLL
3	MEYNARD	Cécile	PR	9e	Littérature française	LLSH	CIRPaLL
4	BIANCO	Jean- François	MCF	9e	Littérature française	LLSH	CIRPaLL
5	LE MOIGNE	Yohann	MCF	11 ^e	Études étatsuniennes		3L.AM
6	PIERRE	Éric	MCF	22 ^e	Histoire	LLSH	TEMOS

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline	Etablissement	Laboratoire
					Enseignée		
					ou de		
					Recherche		
1	BONORD	Aude	PR	9e	Littérature française	Université Paul Valéry MONTPELLIER 3	CRISES - EA 4424
2	BRIDET	Guillaume	PR	7e	Littérature française	Sorbonne nouvelle PARIS 3	THALIM - UMR 7172
3	PRETA-DE BEAUFORT	Aude	PR	9e	Littérature française	Université de Lorraine NANCY	LIS - EA 7305
4	BREAN	Simon	MCF	gе	Littérature française	Sorbonne université PARIS	Cell <i>f –</i> UMR 8599
5	LE CORRE	Élisabeth	MCF	9e	Littérature française	Université Paris-Est CRETEIL	LIS – EA 4395
6	LE SCANFF	Yvon	MCF	9e	Langue, littérature et civilisation françaises	Sorbonne nouvelle PARIS 3	CRP 19 - EA 3423

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ;

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président - Emploi MCF n° 0747 en 14ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête:

UFR	Unité de Recherche
LLSH	3LAM

NOM de la Présidente du comité de sélection : Hélène GOUJAT NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Agatha MOHRING

	Membres appartenant a l'établissement										
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire				
1	HERMETET	Anne- Rachel	PR	10	Littérature comparée	LLSH	3LAM EA 4335				
2	PELOILLE	Manuelle	PR	14	Civilisation de l'Espagne contemporaine	LLSH	3LAM EA 4335				
3	QUELLIER	Florent	PR	22	Histoire moderne	LLSH	TEMOS UMR 9016				
4	VISSIERE	Laurent	PR	21	Histoire médiévale	LLSH	TEMOS UMR 9016				
5	CONTAMINA	Sandra	MCF	14	Littérature espagnole du Siècle d'Or	LLSH	3LAM EA 4335				
6	GOUJAT	Hélène	MCF	14	Civilisation hispano- américaine	LLSH	3LAM EA 4335				
7	MOHRING	Agatha	MCF	14	Image et Civilisation de l'Espagne contemporaine	LLSH	3LAM EA 4335				
8	PIERRE	Éric	MCF	22	Histoire contemporaine Littérature	LLSH	TEMOS UMR 9016				

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	ESCUDERO	Xavier	PR	14	Littérature et Civilisation de l'Espagne contemporaine	Université d'Artois ARRAS	Textes et Cultures UR 4028
2	GUYARD	Emilie	PR	14	Littérature espagnole contemporaine	Université de PAU et des Pays de l'Adour	ALTER Arts/Langages : Transitions & Relations UR 7504
3	LECLER	Daniel	PR	14	Littérature espagnole contemporaine	Université Gustave Eiffel CHAMPS- SUR-MARNE	LISAA (Littératures Savoirs et Arts)
4	THION	Dolores	PR	14	Littérature espagnole du XVIIIème siècle à nos jours	Université de RENNES 2	CELLAM (Centre d'études des langes et littératures anciennes et modernes) EA 3206
5	AL CHALABI	Frédéric	MCF	14	Littérature espagnole, médiévale et contemporaine	NANTES Université	LAMo (Littératures antiques et modernes UR 4276
6	CORRONS	Fabrice	MCF	14	Théâtre espagnol contemporain	Université de TOULOUSE	LLA-CREATIS EA 4152
7	FINTZEL	Julie	MCF	14	Littérature espagnole contemporaine	LE MANS Université	3LAM EA 4335
8	TOUTON Cette propo	Isabelle	MCF	14	Littérature et Image - Espagne	Université BORDEAUX Montaigne	AMERIBER: Poétiques et Politiques des Pays ibériques et Amérique latine - UR 3656

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Tél. 02 41 96 23 23



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre

2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF n° 0706 en 16ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
LLSH	CLiPsy

NOM de la Présidente du comité de sélection : Aubeline VINAY NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Anne THEVENOT

	ricinores appartenant a retablissement							
					Discipline			
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Enseignée ou de	Composante	Laboratoire	
					Recherche			
					Psychologie			
1	VINAY	Aubeline	PR	16	clinique du lien social	LLSH	CLiPsy	
					Psychologie			
2	COMBIER	Claudine	PR	16	clinique et	LLSH	CLiPsy	
					psychopathologie			
3	GRATTON	Emmanuel	MCF	16	Psychologie	LLSH	CLiPsy	
3	GRATION	Emmanuei	HDR	10	clinique sociale	LLSH	CLIPSY	
4	LEVINSON	Sharman	MCF	16	Psychologie	LLSH	CLiPsy	
4	LEVINSON	Snarman	МСГ	10	clinique sociale	LLSH	CLIPSY	
	REXAND-				Psychopathologie			
5	GALAIS	Franck	MCF	16	psychologie	LLSH	CLiPsy	
	GALAIS				clinique			
6	PIERRE	Eric	MCF	22	Histoire	LLSH	Témos	

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	THEVENOT	Anne	PR	16	Psychopathologie clinique	Université de STRASBOURG	SuLiSoM
2	DUCOUSSO- LACAZE	Alain	PR	16	Psychopathologie clinique	Université de POITIERS	CAPS
3	SANAHUJA	Almudena	PR	16	Psychologie clinique et psychopathologie	Université Bourgogne Franche Comté BESANÇON	Laboratoire de Psychologie
4	DRIEU	Didier	PR	16	Psychologie clinique	Université de ROUEN	CRFDP
5	MITSOPOULOU- SONTA	Lila- Aglaïa	MCF	16	Psychologie clinique et psychopathologie	Université LYON Lumières	CRPPC
6	DRWESKI	Philippe	MCF	16	Psychologie clinique	Université PARIS Cité	Institut de Psychologie

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 1264 en 19ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
IUT	ESO

NOM du Président du comité de sélection : Samuel DELEPINE NOM du Vice-Président du comité de sélection : Richard GAILLARD

	ricinores appartenant a retablissement								
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire		
1	DELEPINE	Samuel	MCF	23	Géographie sociale	IUT	ESO		
2	GARDAIR	Emmanuèle	MCF	16	Psychologie sociale	IUT	ESO		
3	GAILLARD	Richard	PR	19	Sociologie	LLSH	ESO		
4	GUIBERT	Christophe	PR	19	Sociologie	ESTHUA	ESO		
5	TAIBI	Aude	PR	23	Géographie	LLSH	ESO		
6	BIOTEAU	Emmanuel	PR	23	Géographie sociale	LLSH	ESO		

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	DARTIGUENAVE	Jean- Yves	PR	19	Sociologie	Université de RENNES 2	LIRIS
2	JACQUOT	Lionel	PR	19	Sociologie	Université de Lorraine NANCY	2L2S
3	VARI	Judit	MCF	70	Sciences de l'éducation	Université de ROUEN	CIRNEF
4	CAMUS	Jérôme	MCF	19	Sociologie	Université de TOURS	CITERES
5	MISSET	Séverine	MCF	19	Sociologie	NANTES Université	CENS
6	HONTEBEYRIE	Juliette	MCF	19	Sociologie	Université de Bretagne Sud LORIENT	LABERS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF n° 1464 en 20ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
ESTHUA	ESO

NOM du Président du comité de sélection : Jean-René MORICE NOM du Vice-Président du comité de sélection : Richard GAILLARD

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	MORICE	Jean-René	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
2	GAILLARD	Richard	PR	19	Sociologie	LLSH	ESO
3	PEYRAT- GUILLARD	Dominique	PR	06	Gestion	ESTHUA	GRANEM
4	GUIBERT	Christophe	PR	19	Sociologie	ESTHUA	ESO

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	CONDEVAUX	Aurélie	MCF	20	Anthropologie	Université Panthéon Sorbonne PARIS I	EIREST (UR 7337)
2	DUTERME	Clara	MCF	20	Anthropologie	Université de STRASBOURG	LinCS (UMR 7069)
3	LOLOUM	Tristan	MCF	20	Anthropologie	HES-SO Valais-Wallis SUISSE	ITS (Institut du travail Social)
4	LOISY	Marine	MCF	19	Sociologie Anthropologie	CNAM PARIS	LISE (UMR 3320)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF n° 1463 en 22ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête

UFR	Unité de Recherche
ESTHUA	TEMOS

NOM du Président du comité de sélection : Jean-René MORICE NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Dominique PEYRAT-**GUILLARD**

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	MORICE	Jean-René	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
2	DENECHERE	Yves	PR	22	Histoire	LLSH	TEMOS
3	PEYRAT- GUILLARD	Dominique	PR	06	Gestion	ESTHUA	GRANEM
4	MARCILLOUX	Patrice	PR	22	Histoire	LLSH	TEMOS
5	MOISY	Laurence	MCF	23	Géographie	ESTHUA	ESO

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	COHEN	Muriel	MCF	22	Histoire	LE MANS Université	TEMOS
2	TISON	Stéphane	MCF	22	Histoire	LE MANS Université	TEMOS
3	AUGERON	Mickaël	MCF	22	Histoire	LA ROCHELLE Université	CRHIA
4	ROUSTEAU CHAMBON	Hélène	PR	22	Histoire	NANTES Université	LARA
5	VU-THANH	Hélène	MCF	22	Histoire	Université Bretagne Sud LORIENT	TEMOS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 1288 en 23ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
LLSH	LPG

NOM du Président du comité de sélection : Lionel GUILLEMOT **NOM du Vice-Président du comité de sélection : Edouard METZGER**

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GUILLEMOT	Lionel	MCF	23	Géographie	LLSH	ESO
2	CORMIER	Laure	MCF	23	Géographie	LLSH	ESO
3	METZGER	Edouard	PR	36	Géologie	Sciences	LPG
4	TAIBI	Nuscia	PR	23	Géographie	LLSH	ESO
5	FLEURANT	Cyril	PR	23	Géographie	LLSH	LPG
6	MAILLET	Grégoire	MCF	23	Géographie	LLSH	LPG
7	PIERRE	Eric	MCF	22	Histoire	LLSH	TEMOS
8	HERMETET	Anne- Rachel	PR	10	Lettres	LLSH	3LAM

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	ELLIOT	Mary	PR	36	Géologie	NANTES Université	LPG
2	SUANEZ	Serge	PR	23	Géographie	Université de Bretagne occidentale BREST	LETG
3	BALTZER	Agnès	PR	23	Géographie	NANTES Université	LETG
4	LONG	Nathalie	DR	(39)	Géographie	CNRS LA ROCHELLE	LIENSs
5	LETORTU	Pauline	MCF	23	Géographie	Université de Bretagne occidentale BREST	LETG
6	SEDRATI	Mouncef	MCF	36	Géographie	Université de Bretagne Sud VANNES	GEO- OCEAN
7	MARION	Claire	MCF	36	Géographie	CNAM – INTECHMER CHERBOURG	LUSAC
8	THOMMERET	Nathalie	MCF	23	Géographie	CNAM – ESGT LE MANS	GeF

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 1442 en 23ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
LLSH	ESO

NOM du Président du comité de sélection : Lionel GUILLEMOT NOM du Vice-Président du comité de sélection : Richard GAILLARD

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GUILLEMOT	Lionel	MCF	23	Géographie	LLSH	ESO
2	GAILLARD	Richard	PR	19	Sociologie	LLSH	ESO
3	PIERRE	Eric	MCF	22	Histoire	LLSH	TEMOS
4	TAIBI	Nuscia	PR	23	Géographie	LLSH	ESO
5	DUHAMEL	Philippe	PR	23	Géographie	LLSH	ESO
6	FLEURET	Sébastien	DR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
7	PIRES- NEGRAO	Marcelo	MCF	23	Géographie	LLSH	ESO
8	MOREL- BROCHET	Annabelle	MCF	23	Géographie	LLSH	ESO

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	PIERRE	Geneviève	PR	23	Géographie	Université D'ORLÉANS	CEDETE
2	DEVAUX	Camille	MCF	24	Géographie	Université de CAEN	ESO
3	MAINET	Hélène	PR	24	Géographie	Université de Clermont Auvergne CLERMONT- FERRAND	Territoires
4	TOMMASI	Greta	MCF	23	Géographie	Université de LIMOGES	Territoires
5	MICHEL	Basile	MCF	23	Géographie	Cergy PARIS Université	PLACES
6	CHAUDET	Béatrice	MCF	23	Géographie	NANTES Université	ESO
7	GASNIER	Arnaud	PR	24	Géographie	LE MANS Université	ESO
8	DARTIGUENAVE	Jean-Yves	PR	19	Sociologie	Université de RENNES 2	LiRIS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers **Signé le 25 janvier 2024**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 0578 en 27ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	LERIA

NOM du Président du comité de sélection : Adrien GOËFFON NOM du Vice-Président du comité de sélection : Frédéric LARDEUX

	The second secon									
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire			
1	AIT EL MEKKI	Touria	MCF	27	Informatique	Sciences	LERIA			
2	GOËFFON	Adrien	PR	27	Informatique	Sciences	LERIA			
3	LAMPRIER	Sylvain	PR	27	Informatique	Sciences	LERIA			
4	LARDEUX	Frédéric	PR	27	Informatique	Sciences	LERIA			
5	STÉPHAN	Igor	MCF	27	Informatique	Sciences	LERIA			
6	TRICOIRE- LEIGNEL	Hélène	MCF	69	Neurosciences	Sciences	MITOVASC			

					Discipline	Etablissement	
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Enseignée		Laboratoire
		1 10110111	Quante	5 5.15	ou de		<u>Laboraton c</u>
					Recherche		
1	BELLENGUEZ	Odile	PR	27	Informatique	IMT Atlantique NANTES	LS2N
						Université de	
2	CHEVALIER	Yannick	MCF	27	Informatique	TOULOUSE 3	IRIT
						AgroPARISTech	MIA
3	GUIGUE	Vincent	PR	27	Informatique		PARIS-
					-		SACLAY
4	JOURDAN	Laëtitia	PR	27	Informatique	Université de	CRIStAL
					•	LILLE	
						ESI - Université	
5	KIJAK	Ewa	MCF	27	Informatique	de RENNES 1	IRISA
				NANTES		NANTES	
6	TRUCHET	Charlotte	MCF	27	Informatique	Université	LS2N

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers **Signé le 25 janvier 2024**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n° 0549 en 30ème et 28ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
Sciences	LPHIA - UPRES EA 4464 - Laboratoire de Photonique d'Angers

NOM du Président du comité de sélection : **Georges BOUDEBS** NOM du Vice-Président du comité de sélection : **Denis GINDRE**

	Nom	Prénom	Qualité	CZD	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	BOUDEBS	Georges	PR	30	Optique non linéaire	Sciences	LPHIA
2	CIRET	Charles	MCF	30	Optique non linéaire	Sciences	LPHIA
(.)	GAUMER	Nathalie	MCF	30	pectroscopie	Sciences	LPHIA
4	TEBOUL	Victor	MCF	28	modélisation moléculaire	Sciences	LPHIA
E)	GINDRE	Denis	PR	30	Optique non linéaire	Sciences	MOLTECH Anjou
6	RAYMOND	Valérie	PR	69	Physiologie	Sciences	SIFCIR

	Nom	Prénom	Qualité	CN U	Discipline Enseignée ou de Recherche	Et.	Laboratoire
1	DE BACKER	Marie- Renée	PR	30	Spectrométrie	Université de REIMS CHAMPAGNE -ARDENNE	Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique (UMR CNRS 7331)
2	COILLET	Aurélien	MCF	30	Photonique	Université de Bourgogne DIJON	Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), UMR CNRS 6303
3	SERVOL	Marina	MCF	28	Phénomnes photo- induits dans les matériaux	Université de RENNES	Institut de Physique de RENNES, UMR CNRS 6251
4	PERERA	Aurélien	CR	DS 13	Théorie de la matière condensée	Sorbonne Université PARIS	Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée (LPTMC)
5	OLLIER	Nadège	DR	CEA	Verres et structures	CEA - PARIS	Laboratoire des Solides Irradiés (LSI)
6	PIARRISTE GUY	Andrea	PR	33	Verres et structures	Université de MONTPELLIER	Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de

l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 0335 en 36ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
Sciences	UMR 6112 LPG

NOM de la Présidente du comité de sélection : Emmanuelle GESLIN **NOM du Vice-Président du comité de sélection : Edouard METZGER**

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GESLIN	Emmanuelle	PR	36	Géologie	UFR Sciences	UMR 6112 LPG
2	METZGER	Edouard	PR	36	Géologie	UFR Sciences	UMR 6112 LPG
3	MOURET	Aurelia	MCF	36	Géologie	UFR Sciences	UMR 6112 LPG
4	LOTHIER	Jérémy	MCF	68	Biologie	UFR Sciences	IRHS
5	TRAVIER	Sandrine	MCF	67	Biologie	UFR Sciences	IRHS
6	LERICHE	Philippe	PR	32	Chimie	UFR Sciences	Moltech

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BASSETTI	Marie Angela	PR	36	Géologie	Université de PERPIGNAN	CEFREM- UMR5110
2	LANGLAIS	Benoit	DR	35	Géologie	NANTES Université	UMR 6112 LPG
3	EYNAUD	Frédérique	MCF	36	Géologie	Université de BORDEAUX	ЕРОС
4	THIBAULT DE CHANVALON	Aubin	CR	31	Chimie	CNRS PAU	IPREM UMR 5254
5	SEPULCRE	Sophie	MCF	36	Géologie	Université de PARIS SACLAY	GEOPS UMR 8148
6	DELACOURT	Christophe	PR	36	Géologie	Université de Bretagne Occidentale BREST	Geo-Ocean UMR 6538

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 1275 en 61ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
Polytech Angers	LARIS

NOM du Président du comité de sélection : Bertrand COTTENCEAU NOM du Vice-Président du comité de sélection : Sébastien LAGRANGE

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	COTTENCEAU	Bertrand	PR	61	Systèmes à événements discrets (SED)	Polytech	LARIS
2	LAGRANGE	Sébastien	MCF	61	Robotique/Analyse par intervalles	Polytech	LARIS
3	LAHAYE	Sébastien	PR	61	SED	Polytech	LARIS
4	GUYONNEAU	Rémy	MCF	61	Robotique/Analyse par intervalles	Polytech	LARIS
5	HARDOUIN	Laurent	PR	61	SED	Polytech	LARIS

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	DEMONGODIN	Isabel	PR	61	SED	Université D'AIX- MARSEILLE	LIS
2	LE CORRONC	Euriell	MCF	61	SED	Université de TOULOUSE 3	LAAS
3	MARANGE	Pascale	MCF	61	SED	Université de Lorraine NANCY	CRAN
4	ABBOU	Rosa	MCF	61	SED	IUT – NANTES Université	LS2N
5	JAULIN	Luc	PR	61	Robotique	ENSTA- Bretagne BREST	Lab-STICC

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n° 0095 en 61^{ème} section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
IUT d'Angers-Cholet	LARIS

NOM du Président du comité de sélection : Alain CLÉMENT NOM du Vice-Président du comité de sélection : David BIGAUD

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	BELIN	Étienne	MCF	63	Information, signal, image et sciences du vivant	UFR Sciences	LARIS
2	LAHAYE	Sébastien	PR	61	Sûreté de fonctionnement et aide à la décision	POLYTECH	LARIS
3	BIGAUD	David	PR	60	Sûreté de fonctionnement et aide à la décision	POLYTECH	LARIS
4	CLÉMENT	Alain	MCF	61	Information, signal, image et sciences du vivant	IUT	LARIS
5	JUSSIEN	Christelle	PR	61	Systèmes dynamiques et optimisation	IUT	LARIS

					Discipline	Etablissement	
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Enseignée ou		Laboratoire
					de Recherche		
					Traitement	Ecole centrale	
1	BOURGUIGNON	Sébastien	MCF	61	des images	de NANTES	LS2N
					et du signal		
					Traitement	ESIR -	
2	BEZY-	Johanne	MCF	61	des images	Université de	LTSI
	WENDLING		1.0.	-	médicales	RENNES	
	I E DOUGUEN				Technologies	ESIR –	
3	LE BOUQUIN	Régine	PR	61	de	Université de	LTSI
	JEANNES				l'Information	RENNES	
					pour la Santé	THE CETT	
					T	IUT GEII -	
4	MOUCHÈRE	Harold	PR	27	Traitement	Nantes	LS2N
					des images	UNIVERSITE	
						IUT GEII –	
					Automatique	Nantes	
5	SEIDNER	EIDNER Charlotte	MCF	61	Automatique,	UNIVERSITE	LS2N
					informatique	DIATACKSTIC	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ;

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président - Emploi MCF n° 0086SV en 86ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête:

UFR	Unité de Recherche
Faculté de santé - DEPARTEMENT PHARMACIE	SONAS

NOM du Président du comité de sélection : Andreas SCHINKOVITZ NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Catherine ROULLIER

_	Membres appartenant a l'établissement									
	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire			
1	SCHINKOVITZ	Andreas	MCF	86	Pharmacognosie	Dpt Pharmacie Faculté de santé	SONAS			
2	GUILET	David	PR	85	Chimie analytique	Dpt Pharmacie Faculté de santé	SONAS			
3	RICHOMME	Anne- Marie	MCF	86	Pharmacognosie	Dpt Pharmacie Faculté de santé	SONAS			
4	SERAPHIN	Denis	PR	86	Chimie organique	Dpt Pharmacie Faculté de santé	SONAS			
5	BOISARD	Séverine	MCF	85	Chimie analytique	Dpt Pharmacie Faculté de santé	SONAS			
6	LANDREAU	Anne	PR	87	Botanique	Dpt Pharmacie Faculté de santé	IRF			

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	MILLOT	Marion	MCF	86	Chimie des Substances Naturelles - Phytothérapie	Université de LIMOGES	Laboratoire des Agroressources, Biomolécules et Chimie pour l'Innovation en Santé (LABCIS)
2	ROULLIER	Catherine	PR	86	Pharmacognosie - Phytothérapie	NANTES Université	Institut des Substances et Organismes de la mer (ISOMER) Equipe 3
3	LE POGAM- ALLUARD	Pierre	MCF	86	Chimie des Substances Naturelles	Université PARIS SACLAY	Biomolécules : conception, isolement, synthèse (BioCIS)
4	POUPON	Erwan	PR	86	Pharmacognosie	Université PARIS SACLAY	Biomolécules : conception, isolement, synthèse (BioCIS)
5	REMY	Simon	MCF	86	Chimie des Substances Naturelles	Université de REIMS CHAMPAGNE- ARDENNE	Institut de Chimie Moléculaire de REIMS - UMR 7312 CNRS Equipe Chimie des Substances Naturelles (CSN)
6	VONTHRON- SENECHEAU	Catherine	PR	86	Pharmacognosie - Phytothérapie	Université de STRASBOURG	Laboratoire d'Innovation Thérapeutique UMR 7200 - Equipe Chimie et Biologie Intégrative et Pharmacognosie

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président -Emploi MCF nº 0257 en 86ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
Santé (pharmacie)	MINT

NOM de la Présidente du comité de sélection : Véronique MARCHAIS NOM du Vice-Président du comité de sélection : Jean-Didier BARDET

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	MARCHAIS	Véronique	PR	87	Virologie	Santé	SIFCIR
2	RAMOND	Aline	PR	53- 03	Médecine générale	Santé	IRSET ESTER
3	CLERE	Nicolas	PR	86	Pharmacologie	Santé	MINT
4	RICHOMME	Anne- Marie	MCF	86	Pharmacognosie	Santé	SONAS
5	BESSAGUET	Flavien	MCF	86	Physiologie	Santé	MITOVASC
6	BAGLIN	Isabelle	MCF	86	Chimie thérapeutique	Santé	SONAS

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	CHAMBIN	Odile	PR	85	Pharmacie galénique	Université de Bourgogne DIJON	UMR PAM - Équipe PCAV
2	DECAUDIN	Bertrand	PUPH	81	Pharmacie clinique	Université de LILLE	ULR7365
3	MAUPOIL- DAVID	Véronique	PR	86	Pharmacologie	Université de TOURS	EA 4245
4	BARDET	Jean- Didier	MCF	87	Pratiques pharmaceutiques officinales	Université de GRENOBLE ALPES	TIMC UMR 5525 équipe ThEMAS
5	SALLENAVE- NAMONT	Claire	MCF	87	Botanique	NANTES Université	ISOMer UR 2160
6	DUPUIS	François	MCF	86	Pharmacologie	Université de Lorraine NANCY	CITHEFOR EA 3452

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.



Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L123-1 à L123-9 ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ; Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 21 décembre 2023 ;

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n° 0443 en 87ème section

Le Conseil académique réuni le 16 janvier 2024 en formation restreinte, le quorum étant atteint, arrête :

UFR	Unité de Recherche
Santé (dpt Pharmacie)	IRF

NOM de la Présidente du comité de sélection : Sandrine NAIL-BILLAUD NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : Dorothée DULUC

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	NAIL- BILLAUD	Sandrine	MCF	87	Immunologie	Santé - Pharmacie	CRCI2NA
2	EVEILLARD	Matthieu	PU-PH	82	Microbiologie	Santé - Pharmacie	АТОМУСА
3	CLERE	Nicolas	PR	86	Physiologie - Pharmacologie	Santé - Pharmacie	MINT
4	JEANNIN	Pascale	PU-PH	47- 03	Immunologie	Santé - Médecine	CRCI2NA
5	BESSAGUET	Flavien	MCF	86	Pharmacologie	Santé - Pharmacie	MitoVasc
6	HERIVAUX	Anaïs	MCF	87	Biotechnologie	Santé - Pharmacie	IRF

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	GANGNEUX	Jean- Pierre	PU-PH	45-02	Ens: Parasitologie Rech: Immunité antifongique	Université de RENNES 1	IRSET, Rennes
2	MARTIN	Jérôme	MCU- PH	47-03	Immunologie	NANTES Université	INSERM UMR1064
3	POUPLARD	Claire	PU-PH	82	Hématologie	Université de TOURS	EA4245, T2i
4	DULUC	Dorothée	MCF	87	Immunologie	Université de BORDEAUX	CNRS UMR 5164
5	DUEYMES	Maryvonne	PU-PH	4703	Immunologie	Université de Bretagne Occidentale BREST	UMR 1227
6	BRIARD	Benoit	CR1	INSERM	Rech : Immunité antifongique	Université de TOURS	CEPR/INSERM UMR 1100

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO Président de

l'Université d'Angers

Signé le 25 janvier 2024

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421 -1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.